DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20261104-D20260084-DE

Conseil Municipal du mercredi 4 novembre 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0084

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, PRUYKEMAQUERE Léa, SANTIER Julie.
Absents :	BRETON Joseph, MORE Virgile.
Procurations	MELL Noëmie donne procuration à MELL Yvan Pierre.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 1 procuration
Date de convocation :	29 octobre 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

Objet : Modification du comité consultatif des affaires sociales

Par délibération n°2026/0074 du 23 septembre 2026, le Conseil municipal a adopté la création d'un comité consultatif des affaires sociales.

Mme Brierre Sandrine ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement.

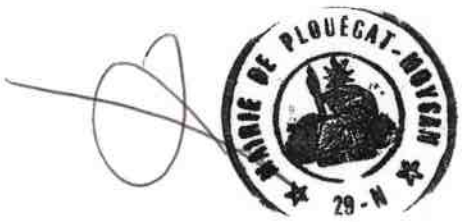
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Désigne Mme Emilie OMNES, comme membre élu du comité consultatif des affaires sociales.

Le Secrétaire de séance, Jean-François LE GALL

Le Maire, Philippe ADAM





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.